

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 20 mars 2020

### COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté Les masques sont pour les professionnels de santé !

Alors que l'épidémie poursuit sa progression dans la région, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté en appelle au civisme et à la responsabilité individuelle dans la mise en œuvre d'une gestion maîtrisée des masques de protection. Ces masques sont pour les professionnels de santé, dans les zones où le virus circule activement.

« Protéger notre système de santé et ses professionnels, pour maintenir la prise en charge des patients et la continuité des soins » : telle est la priorité énoncée par le ministère des Solidarités et de la Santé concernant les masques de protection, dont les approvisionnements se poursuivent.

Alors que l'épidémie progresse encore en Bourgogne-Franche-Comté, avec ce 20 mars, 240 patients hospitalisés dont 73 en réanimation, et 28 décès au total, soit 5 personnes décédées de plus qu'hier, l'Agence Régionale de Santé rappelle qu'il est fondamental de respecter la stratégie de gestion et d'utilisation maîtrisée des masques, définie à l'échelle nationale.

#### **Six départements, zones de circulation active du virus**

L'usage des masques est réservé **d'abord aux zones où le virus circule activement, c'est-à-dire pour la région : en Côte-d'Or, en Saône-et-Loire, dans le Doubs, sur le Territoire de Belfort, en Haute-Saône et depuis hier, dans le Jura.** Les seuls départements qui n'ont pas encore franchi le seuil épidémique établi par Santé publique France sont l'Yonne et la Nièvre.

Les publics auxquels les masques doivent être réservés sont **prioritairement les professionnels de santé amenés à prendre en charge des patients COVID-19**, en ville, à l'hôpital et dans les structures médico-sociales accueillant des personnes fragiles, ainsi **que les services d'aide à domicile, pour garantir la continuité de l'accompagnement à domicile des personnes âgées fragiles et en situation de handicap.**

Ces publics concernés, et les consignes d'utilisation, seront progressivement adaptés pour tenir compte de l'évolution de la situation épidémiologique et des ressources disponibles dans le contexte d'une pandémie qui, par définition, implique des besoins d'une ampleur sans précédent.

Pour le grand public, **il est absolument inutile de se doter d'un masque pour accomplir les gestes de la vie courante, y compris dans les déplacements dérogatoires autorisés dans le cadre du confinement.**

La mise en œuvre systématique par tous des **gestes barrières** demeure la **mesure la plus efficace pour freiner la diffusion du virus**, en respectant la consigne de **rester chez soi, pour sauver des vies.**

### **Elan de solidarité**

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté rend hommage à la solidarité de nombreux particuliers et entreprises de la région qui se sont d'ores et déjà fait connaître de ses services, de professionnels de santé ou d'établissements, pour faire don des masques dont ils disposent.

 Contact Presse :  
Lauranne Cournault  
Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>